



**APTV - Comité syndical du 30 mars 2021**  
**Compte-rendu de la séance**

CCCT

PANNEKOUCKE Fabrice ; JAY Claude ; FAVRE Sandra ; ROCTON Christian ; BURLET Daniel ; DE BORTOLI Jean Paul ; VIVET Gilles.

CCVA

ARNAULT Jacqueline ; DUNAND François ; GROS Claudine ; MORIN Jean Yves ; POINTET André ; VORGER Jean Michel.

CCVV

PACHOD Jean Yves ; RUFFIER LANCHE René ; CHEDAL BORNU Jean François.

COVA

SILVESTRE Jean Louis ; MARCHAND MAILLET Thierry ; VILLIBORD Guillaume ; VIBERT Christian ; FAVRE Didier.

CCHT

DESRUES Guillaume ; EMPRIN Alain ; FRAISSARD Jean Claude ; MARTIN Patrick ; LECLERCQ Mathieu ; VERNAY Gérard.

Conseil Départemental : aucun délégué présent

Excusés :

ABONDANCE Jocelyne ; PICOLLET Auguste ; UTILLE GRAND Cécile ; ROLLAND Vincent ; REILLER Annie ; PULCINI Sylvain ; PIDEIL Bruno ; DUCOGNON Guy ; PELLECUER Paul ; REVIAL Serge ; ARPIN Lionel.

Absents :

KISMOUNE Nouare ; MONIN Thierry BLANC Gabriel ; DRAVET Roland ; BOCH Jean Luc ; HANRARD Bernard ; AMET Yannick.

Nombre de Délégués en exercice	45	Date de la convocation	23 mars 2021
Nombre de Délégués présents	27		
Nombre de Procurations	4		
Nombre de Délégués votants	31		

## **1. Présentation des actions Air Energie Climat**

L'APTV, dans le cadre des démarches Territoire à Energie Positive (TEPOS) et Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), met en œuvre des actions pour favoriser la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets.

Guillaume Desrues, Vice-Président Air Energie Climat et Sonia Coutaz, chargée de mission présentent les actions conduites. La présentation réalisée en séance est annexée au présent-compte-rendu.

Sur le volet forêt, captation carbone, Fabrice Pannekoucke rappelle que l'APTV s'est désengagée de la thématique en 2015. Le relais a été pris par une seule des communautés de communes du territoire qui a conventionné avec le CRPF. Il y a un véritable intérêt à agir de façon collective à travers l'adhésion à Sylvactes, la séquestration carbone des forêts gérées étant trois fois supérieure. Le chantier sur la transition doit être ouvert de façon globale sur les sujets traités à l'APTV (Retil ...).

René Ruffier Lanche indique qu'il est très handicapant pour le territoire que les émissions de GES pour les transports soient calculées depuis le point de départ des déplacements. Est-ce qu'il ne serait pas possible d'avoir un comptage des déplacements locaux seulement ? Cela crée une distorsion qui ne permet pas la comparaison aisée avec d'autres territoires.

Guillaume Desrues précise que l'on peut considérer les déplacements liés aux stations en hiver et les émissions de Co2 générées comme une industrie locale car cela constitue la base de l'économie. C'est sur cet aspect que le territoire peut faire porter l'effort et être un modèle pour d'autres.

## **2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 et affectation des résultats**

### **2.1 Budget principal - Exécution du budget 2020**

Le Président, Fabrice Pannekoucke, présente la réalisation de l'exercice 2020 :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 249 449,70	1 080 944,93
	Section d'investissement	88 806,52	125 568,99

REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002)		416 798,37
	Report en section d'investissement (001)		180 952,88
	TOTAL (réalisation + reports)	1 338 256,22	1 804 265,17

RESULTAT CUMULE 2020	Section de fonctionnement	1 249 449,70	1 497 743,30
	Section d'investissement	88 806,52	306 521,87

	TOTAL CUMULE	1 338 256,22	1 804 265,17
--	--------------	--------------	--------------

Section de fonctionnement : excédent de clôture + **248 293,60 €**

Section d'investissement : excédent de clôture + **217 715,35 €**

Le compte de gestion établi par la Perception est conforme à ce résultat.

Le Président sort de la salle. Patrick Martin, 1<sup>er</sup> Vice-Président, propose au vote le CA 2020.

→ **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020**

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Compte Administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## **2.2 Affectation du résultat de l'exercice 2020**

<u>Résultats de fonctionnement</u>	
A – Résultat de l'exercice	-168 504,77
B- Résultats antérieurs reportés	+ 416 798,37
C – Résultat à affecter (A+B) hors restes à réaliser	+ 248 293,60
D – Solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement)	0
R001 (excédent de financement)	+ 217 715,35
E – Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	
Excédent de financement	0
AFFECTATION = C = G + H	248 293,60
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0
Report en investissement R 001	217 715,35
Déficit reporté D 002	0

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De reporter sur les recettes de fonctionnement du BP 2020 compte 002 : + **248 293,60 €**
- De reporter sur les recettes d'investissement du BP 2020 compte 001 : + **217 715,35 €**

### **3. Budget primitif 2021 et participations**

Fabrice Pannekoucke présente le projet de budget 2021 qui s'élève à 1 421 319, 91 € équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement du service ADS (237 354,45 €) et du service eau (269 987,35) sont isolées dans des services spécifiques compte tenu de leur couverture géographique différente.

**Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 584 352 €** (dont 24 100 € pour l'ADS et 72 475 € pour le service eau).

**Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 759 859,43 €** (dont 213 254,45 € pour l'ADS et 197 512,35 € pour le service eau).

**Le résultat antérieur reporté est de 248 293,60 €.**

**La section d'investissement s'élève à 293 777,05 €** en dépenses et en recettes

#### **Détail des actions par service**

##### ***Actions générales***

Recherche de victimes sous avalanche : paiement par l'APTV des frais d'hélicoptère lors d'avalanches sans victimes identifiées (5000 €)

Adhésion à la fédération des maires de Savoie : 8 321 € /an pour les communes de Tarentaise

Ces actions ne bénéficient d'aucun financement.

Location de la base d'accueil de l'hélicoptère de la sécurité civile l'été à Courchevel (11 800 €) : lien par convention avec le Conseil Départemental et Arlysère. Le Conseil Départemental apporte une subvention de 5000 € par an.

Fond pour l'hébergement d'urgence (10 000 €) : aide aux communes pour couvrir les frais en cas de plan d'hébergement d'urgence : remboursement par l'APTV des factures liées à l'hébergement d'urgence des personnes ayant dû interrompre leur voyage pour cause d'intempéries notamment. Ce fond devra être réabondé du montant versé en 2020 soit 1247,43 €

DPD externalisé pour la mise en œuvre du RGP : 2800 €

Animation du Conseil Local de Développement : 2500 €, confiée à un prestataire extérieur

Participation au fonctionnement de la station météo Bourg St Maurice : 25 000 €

##### ***Adhésions :***

Fédération des Maires de Savoie, Fédération nationale des SCOT, Association Nationale des Pays, AGATE, Association France Digue, Association Rivières Rhône Alpes, Association pour l'EPTB, ATMO et ADIL pour 20 567 €.

Les Vice-Présidents présentent les actions prévues en 2021 sur leurs volets thématiques :

##### ***SCOT et urbanisme***

Les dépenses relatives au SCOT en 2021 concernent :

- la mise en œuvre de l'observatoire du SCOT (prestation de l'AGATE 20 000 €)
- la modification simplifiée (Alpicité 2700 €)
- l'appui au PLU pour Bourg St Maurice (3000 € AGATE).
- Est également provisionné une étude sur les ZAE (état des lieux, besoins, préconisations) pour 20 000 €.

Ces prestations ne sont pas financées.

En fonctionnement : la réalisation de la plaquette présentant les résultats de l'observatoire annuel du SCOT (2800 €) et la réimpression du SCOT pour les communes (2000 €).

Les frais de personnel sont de 0.5 ETP (SCOT) via mise à disposition par la CCCT.

### **Eau et risques**

Le programme prévisionnel 2021 s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Cette programmation est essentiellement orientée sur les risques d'inondation. Les dépenses associées au service « eau et rivières » sont exclusivement rattachées à la section de fonctionnement.

Les principales missions vont concerner :

- L'étude pour la structuration de la gouvernance à l'échelle du Bassin Versant : 20 000 €
- Les études de niveau bassin versants avec les relevés topographiques de la morphologie de l'Isère : 26 000 € (reconnaissance drone, raft et topographie)
- La poursuite de formation des techniciens (CC et APTV) à l'hydraulique torrentielle (6000 €).
- Une plaquette de sensibilisation à la GEMAPI à destination des élus (5000 €).

Les recettes proviennent du programme Leader pour la thématique risque inondation (83 833 €), des participations d'Arlysère (15 000 €) et d'EDF (8000 €).

Les dépenses d'ingénierie interne concernent 3,65 postes (chargés de mission et techniciens rivière).

### **Santé et service**

Pour 2021 les dépenses attendues sur le volet s'inscrivent dans la continuité de mise en œuvre du Contrat Local de Santé pour la dernière année et la fin de gestion du programme Alcotra.

Pour la troisième année du Contrat Local de Santé sont prévus des crédits d'actions (10 000 €) et d'animation (15 000 €). Les financements sont mobilisables dans le CTS et de l'ARS (7020 €).

Concernant le projet de coopération Alcotra Mismi sur la télémédecine, il s'agit du solde des dépenses, le projet étant terminé, le suivi administratif et financier (Laurence Bourjot 2400 €), les opérations de contrôle (1500 €). Ces dépenses sont financées par Alcotra (FEDER) et le Département (39 300 € pour solde du programme).

### **Mobilité déplacements**

Sur le volet les dépenses prévues en 2021 sont dans la continuité de 2020 et concernent la finalisation de l'étude accessibilité déplacement :

- Prestation de SETEC phases 3 et 4 de l'étude : 81 948 €
- Prestation d'INDDIGO sur l'AMO de l'étude : 18 600 €

Les recettes sur l'étude restant à percevoir :

- Etat 20 000 €
- Caisse des Dépôts 10 000 €

- Région 10 000 €
- Département 20 000 € (étude) et 14 418 € (AMO)

### **Espace Valléen - Tourisme estival**

Les actions du service concernent :

- la préparation du nouveau programme espace valléen : 20 000 €
- La mise à jour des fiches topoguides des sentiers VAE : 810 €
- La livraison de la carte Tarentaise été (50 000 exemplaires) : 1400 €

Le service comporte également les charges liées à l'animation du Pays d'Art et d'Histoire par la Facim (11 800 €).

Le service compte un poste d'animation (1 ETP).

### **Energie climat**

Les dépenses du service concernent :

- La mise en œuvre de la Plateforme Territoriale de Rénovation du logement qui permet d'accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation (maison individuelle ou copropriétés pour 53 293
- Acquisition d'une caméra thermique pour la plate forme de rénovation du logement : 1600 €

Pour ce qui concerne l'ingénierie il s'agit de l'animation du volet (0.5 ETP) et de la procédure Leader et d'un poste d'ingénieur thermicien (économe de flux).

Les recettes proviennent du programme Leader (80%) et seront perçues en 2022.

### **Agriculture et alimentation**

Pour le volet agriculture alimentation les dépenses prévues en 2021 concernent la poursuite du Plan Pastoral et la préparation des nouveaux contrats (Plan pastoral et PAEC).

Animation du plan pastoral : engagée pour l'année 5 (nov. 2020 à nov. 2021) et confiée à la SEA (18 126 €) elle est nécessaire à la mise en place du plan pastoral et à la mobilisation des crédits. Les recettes (80%) proviennent du FEADER, de la Région et du Département (12 084 €)

Préparation du nouveau Plan Pastoral : estimée à 11 500 € (prestation externe)

Préparation du nouveau PAEC : 15 000 €

Site Natura 2000 -Animations pédagogiques : Intervention de FNE (7500 €). Cette action est financée à 100 % (Etat et FEADER)

Stage bucheronnage : Poursuite de la formation à destination des affouagistes par l'ONF (1515 €).

### **RETIL – Remise en tourisme de l'immobilier de loisir**

Suite à l'arrêt de Coach Copro il n'est pas prévu de nouvelle action sur la RETIL. La commission souhaite capitaliser sur les outils existants (DDT notamment) et observer la suite des projets accompagnés sur le territoire. Il pourrait être envisagé une édition des documents de la boîte à outil DDT à destination des communes.

## Synthèse - Section de fonctionnement

	DEPENSES	BP 2020	CA 2020	2021	EAU 2021	ADS 2021	TOTAL BP 2021
D011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	735 026,00	459 436,77	487 777,00	72 475,00	24 100,00	584 352,00
D012	CHARGES DE PERSONNEL	704 605,84	668 127,58	349 092,63	197 512,35	213 254,45	759 859,43
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18,00	2,37	18,00	-00	-00	18,00
66	CHARGES FINANCIERES	500,00	-00	500,00	-00	-00	500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	-00	3 000,00	-00	-00	3 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	4 960,22	-00	-00		-00	4 933,27
D042	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	121 887,98	121 882,98	68 657,21		-00	68 657,21
	<b>TOTAL</b>	<b>1 568 998,04</b>	<b>1 249 449,70</b>	<b>909 044,84</b>			<b>1 421 319,91</b>
OO2	VIREMENT SECTION INV	-00	-00	-00	-00	-00	-00
<b>TOTAL</b>		<b>1 568 998,04</b>	<b>1 249 449,70</b>	<b>909 044,84</b>	<b>269 987,35</b>	<b>237 354,45</b>	<b>1 421 319,91</b>

	RECETTES	BP 2020	CA 2020	2021	EAU	ADS	TOTAL BP 2021
O13	Atténuation de charges	6 000,00	14 039,43	6 000,00		-00	6 000,00
70	Produits des services, du domaine et vente	244 672,57	255 002,09	10 680,00	-00	237 354,45	248 034,45
74	DOTATION, SUBV ET PARTICIPATIONS	843 837,00	751 679,00	688 222,13	215 427,49	-00	903 649,62
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-00	1,66				-00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100,00	2 632,65	100,00		-00	100,00
42	DOTATION AMORTISSEMENT (SUBV INV)	57 590,10	57 590,10	15 242,24		-00	15 242,24
	<b>TOTAL</b>	<b>1 152 199,67</b>	<b>1 080 944,93</b>	<b>720 244,37</b>	<b>215 427,49</b>	<b>237 354,45</b>	<b>1 173 026,31</b>
R002	RESULTAT REPORTE	416 798,37	416 798,37	193 733,74	54 559,86	-00	248 293,60
<b>TOTAL</b>		<b>1 568 998,04</b>	<b>1 497 743,30</b>	<b>913 978,11</b>	<b>269 987,35</b>	<b>237 354,45</b>	<b>1 421 319,91</b>

## Synthèse - Section d'investissement

	DEPENSES	BP 2020	CA 2020	BP 2021
OO1	Déficit d'investissement reporté	-00	-00	-00
20	Immobilisation incorporelles	208 936,77	20 282,50	233 534,81
21	Immobilisation corporelles	40 000,00	10 933,92	45 000,00
O40	Opérations d'ordre de transfert	57 590,10	57 590,10	15 242,24
<b>TOTAL</b>		<b>306 526,87</b>	<b>88 806,52</b>	<b>293 777,05</b>
<b>Total cumulé</b>			<b>88 806,52</b>	<b>293 777,05</b>
	RECETTES	BP 2020	CA 2020	BP 2021
13	Subventions d'investissement	-00	-00	-00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 686,01	3 686,01	7 404,49
O40	Opérations de transfert entre sections	121 887,98	121 882,98	68 657,21
R001	Excédent investissement reporté	180 952,88	180 952,88	217 715,35
R021	Virement de la section de fct		-00	-00
<b>TOTAL</b>		<b>306 526,87</b>	<b>306 521,87</b>	<b>293 777,05</b>

### Participations statutaires 2021

Les cotisations sont réparties conformément aux statuts :

- Une somme de 100 000 € de frais de fonctionnement répartis en part égales entre les CC membres.
- Contributions aux compétences selon la clé de répartition (50% population, 50 % potentiel fiscal).
- Le fond de solidarité pour l'hébergement d'urgence est réalimenté de 1 247,44 € (coût 2020).

<b>Communauté de communes</b>	Base	Cotisation compétences générales 2021	Cotisation compétence eau 2021	<b>Cotisation totale 2021</b>	<i>Pour rappel cotisation 2020</i>
COVA	20 000	24 179,21	25 131,53	<b>69 310,75</b>	<i>70 907,97</i>
CCHT	20 000	43 326,28	45 161,05	<b>108 487,33</b>	<i>111 381,19</i>
CCVV	20 000	29 598,46	0	<b>49 598,46</b>	<i>41 169</i>
CCVA	20 000	16 409,79	16 978,48	<b>53 388,27</b>	<i>54 438,12</i>
CCCT	20 000	24 732,20	25 730,44	<b>70 462,64</b>	<i>72 104,34</i>
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>138 245,94</b>	<b>113 001,50</b>	<b>351 247,44</b>	<i>350 000,62</i>
Conseil Départemental		<b>80 000</b>			

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

→ **Le BP 2021 est adopté à l'unanimité**

### **3. Mise à jour du tableau des emplois**

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

#### Service ADS

Un service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme est organisé au sein de l'APTV à destination des communes. En prévision du départ à la retraite d'un des agents et afin d'organiser le tuilage il est proposé la création d'un poste permanent d'adjoint administratif (catégorie C de la filière administrative) à temps complet pour réaliser des missions d'instructeur ADS.

#### Service Energie Climat

Il s'agit de créer un poste d'ingénieur territorial – emploi non permanent (recrutement en référence à l'article 3 I 1) à temps complet pour exercer les fonctions d'Econome de flux. Cet agent viendra notamment appuyer les communes pour les projets de rénovation énergétiques soumis au CRTE

### Service eau et milieux aquatiques

Il est proposé de créer un emploi non permanent (recrutement en référence à l'article 3 I 1) de technicien territorial à temps complet pour venir en appui au sein de l'équipe sur les ouvrages de protection hydraulique et la démarche digues.

#### **Il est proposé au comité syndical :**

- De procéder à la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, 35h hebdomadaires pour exercer les missions d'instructeur des autorisations d'urbanisme à compter du 01/04/2021.
- De procéder à la création d'un emploi non permanent d'ingénieur territorial à temps complet pour exercer les missions d'économe de flux à compter du 1/04/2021. La rémunération sera déterminée en référence au grade d'ingénieur territorial.
- De procéder à la création d'un emploi non permanent de technicien territorial à temps complet pour exercer les missions de technicien rivières à compter du 1/04/2021. La rémunération sera déterminée en référence au grade de technicien territorial
- De mettre à jour le tableau des emplois tel que ci-après qui prendra effet au 1/04/2021 :

#### **Emplois permanents**

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Pourvus
<i>Filière administrative</i>			
Attaché territorial	Attaché principal	1	1
	Attaché territorial	4	3
Rédacteur territorial	Rédacteur	1	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> classe	2	2
	Adjoint administratif	1	0
<i>Filière technique</i>			
Ingénieur territorial	Ingénieur principal	1	0
Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	2	2
Technicien territorial	Technicien territorial principal 1 <sup>ere</sup> classe	2	2
	Technicien territorial	1	1

#### **Emplois non permanents**

Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emplois	Pourvus
<i>Filière administrative</i>			
Attaché territorial	Attaché territorial	2	2
<i>Filière technique</i>			
Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	1	0
Technicien territorial	Technicien territorial	2	1

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

⇒ **La délibération de mise à jour du tableau des emplois est adoptée à l'unanimité**

#### **4. Contrat de Relance et de Transition Ecologique – CRTE**

L'élaboration du CRTE (2021- 2026) est en cours au niveau de l'APTV. Le Sous-Préfet d'Albertville est intervenu en bureau de l'APTV le 9 mars afin de présenter le cadre, les attendus et le déroulé.

Le CRTE fera appel à des fonds DETR et DSIL existants qui seront abondés par le plan de relance. En Savoie pour 2021 les budgets sont les suivants :

- DETR : 8 M€
- DSIL : 3,3 M€
- DSIL relance : 3,3 M€
- DSIL rénovation énergétique des bâtiments publics : 4 M€

Le CRTE vise à associer les territoires à la réussite du plan de relance et accompagner les collectivités dans leurs projets. Le calendrier prévoit une élaboration des contrats au premier semestre en vue d'une signature au mois de juin.

Toutes les politiques publiques sont concernées : Développement durable, services publics, santé, culture, agriculture, développement économique, soutien au commerce et à l'artisanat, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilités, cohésion sociale, sport...

La transition écologique doit constituer un volet important des CRTE. Ainsi, les actions inscrites dans le contrat devront :

- Respecter les engagements nationaux des stratégies bas-carbone et biodiversité
- Contribuer à lutter contre l'artificialisation des sols, préserver les ressources et la biodiversité, accompagner les nouvelles pratiques agricoles et les circuits courts, développer les mobilités douces, réaliser des gains en termes d'économies d'énergie

Les CRTE déclinent les volets thématiques définis par les signataires. Chaque volet thématique recense :

- Les actions prêtes à engager : fiches-action
- Les actions nécessitant un complément d'analyse : fiches-projet

Le CRTE intègre les programmes d'appui tels que Petites Villes de Demain. Le contrat prévoit dès sa signature une annexe qui définit des indicateurs de suivi et d'évaluation afin d'aider de mettre en évidence les bénéfices des actions réalisées par rapport à la situation initiale.

Le comité de pilotage du CRTE est le bureau syndical de l'APTV élargi aux services de l'Etat. Un comité technique sera également constitué.

Le contrat est exécuté annuellement par le financement des priorités pour l'année en cours. Il sera mis à jour chaque année par voie d'avenant.

#### **5. Adhésion à ATMO**

Guillaume Desrues rappelle que la qualité de l'air est un enjeu de société : elle peut impacter la santé des populations, la qualité des productions agricoles, etc. Ainsi les actions en faveur de la transition énergétique doivent être cohérentes avec la question de la qualité de l'air. En Savoie, la qualité de l'air s'améliore depuis 10 ans (COV, poussière PM10 et PM2,5 et oxyde d'azote). Cependant l'ozone continue

d'augmente sur l'ensemble du département (+22 %). La Savoie et notamment la Tarentaise rassemble un certain nombre de contraintes par rapport à d'autres territoires : températures plus froides, inversion thermique, peu de vent stabilisant les polluants dans les fonds de vallée,...

Une adhésion à ATMO pourrait permettre à l'APTV de bénéficier d'un certain nombre d'accompagnements :

*Accompagnement dans l'interprétation et l'usage des données*

- Mise à disposition de l'ensemble des diagnostics existants : responsabilité des secteurs d'activité dans la pollution atmosphérique et les gaz à effet de serre, contribution des acteurs à qualité de l'air du territoire, etc.
- Analyse des outils existants : mesures, cartes, prévision/ vigilance pollution, alertes incidents, risques d'exposition aux pollens, plateforme de participation citoyenne (ambroisie, ...)

*Accompagnement dans les projets à long terme*

- Elaboration de plans d'actions : enjeux air liés aux territoires, présentation de leviers d'actions et des préconisations adaptées au territoire
- Évaluation de l'impact d'une source d'émission à l'échelle d'un territoire.

**Il est donc proposé d'adhérer à l'association ATMO Auvergne Rhône Alpes**

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 0,1724 €/habitants, soit 8 789, 46 € estimé (50 983 habitants en Tarentaise selon dernier recensement INSEE)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve l'adhésion de l'APTV à l'association ATMO Auvergne Rhône Alpes ;
- Désigne comme représentant titulaire et suppléant au sein de cette association :  
- M. Guillaume DESRUE
- Inscrire les crédits correspondants au Budget Principal
- Autorise le Président à verser la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus ;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

**⇒ La délibération est adoptée à l'unanimité**

La séance est levée à 19h20